



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant le stationnement

**OBJET : parc motos au droit du
n°209 rue de Fontenay
hd**

**ARRETE N° A - 22 - 00369
EN DATE DU 15 JUIL. 2022**

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la route ;

VU le Code pénal ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental 94– STE en date du 8 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT la demande de parcs de stationnement supplémentaires émanant des propriétaires de véhicules deux roues motorisés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emplacement pour les véhicules deux roues motorisés afin que soient maintenus la circulation générale dans la voie et le bon cheminement des piétons sur le trottoir ;

ARRÊTE

ARTICLE I – A compter du 22 juillet 2022 (0 heure), une aire de stationnement est réservée aux véhicules deux ou trois roues motorisés sur une longueur de 5 mètres (1 emplacement) rue de Fontenay au droit du n°209.

ARTICLE II – Le stationnement des véhicules autre que les deux roues motorisés est déclaré comme gênant, selon les termes de l'article R.417.10 du Code de la route et les véhicules en infraction font l'objet d'un enlèvement immédiat.

ARTICLE III – Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux.

ARTICLE IV – La ville de Vincennes procède à la mise en place de la matérialisation de ces dispositions.

ARTICLE V – Monsieur le Directeur des services, Monsieur le Directeur général des services techniques et de l'urbanisme, le Commandant de police de Vincennes, le Responsable Territorial Est et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE VI – Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs.



Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France